

↳ Ces actions visent la mise en place du **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT** global, individualisé, utilisant les ressources de proximité

↳ Il est complété pour les personnes fragiles par un **PLAN DE SOINS ET DES REUNIONS DE SYNTHÈSE**

⇒ LA FORMATION Organisation d'ateliers de formations pluridisciplinaires

⇒ LA RÉFLEXION Concertation des différents partenaires sur les pratiques professionnelles et la politique gérontologique appliquée au secteur.

↳ Ces actions visent l'amélioration des compétences professionnelles dont l'utilisateur est le bénéficiaire. Elles peuvent mener au développement ou à la promotion d'actions innovantes de proximité. Les protocoles élaborés au sein des commissions de travail feront l'objet de formation et seront transmis aux membres du réseau.

⇒ VIE DU RÉSEAU = rencontre annuelle (invitation de chaque membre adhérent. Rapport d'activité écrit)

- bilan d'activités et d'évaluation des actions
- projets à développer
- bilan financier

## **II - Engagement des acteurs du réseau**

Les professionnels ou les organismes qu'ils représentent, les usagers et leurs familles sont les acteurs principaux du réseau.

⇒ Dans le cadre de son champ d'action, chaque membre, **après information de l'utilisateur**

◆ signale une situation ou demande une réévaluation (l'entrée du patient dans le réseau est conditionnée par le passage de l'équipe de coordination, les modalités de prise en charge définies et l'accord du patient)

◆ participe à la mise en commun des données et à l'élaboration du plan d'accompagnement et de soins

◆ transmet des informations aux membres de l'équipe du réseau, notamment en cas d'insuffisance ou de modification du plan d'aides

◆ participe aux réunions de synthèse actant le plan de soins

◆ reste responsable juridiquement de ses actes dans le cadre du réseau

⇒ Chacun peut, par sa compétence professionnelle ou son vécu

◆ alimenter la dynamique des commissions et groupes de travail. Il apporte sa spécificité et complémentarité et contribue ainsi à une approche globale

◆ proposer ou solliciter des thèmes de réflexions

⇒ Dans l'objectif de la démarche-qualité du réseau, chaque membre s'engage :

◆ à participer aux formations pluridisciplinaires qui le concernent

◆ à l'utilisation d'outils communs notamment d'évaluation

◆ à la prise en compte des protocoles de fonctionnement

# « EOLLIS »

(CLIC NIVEAU 3 – RESEAU DE SANTE GERONTOLOGIQUE – RESEAU DE SOINS PALLIATIFS)

cantons de Cysoing, Pont à Marcq, Seclin Nord et Sud

7 rue Jean Baptiste Lebas 59133 PHALEMPIN

☎ 03 20 90 01 01 Fax 03 20 90 39 06 e.mail eollis@wanadoo.fr



## RÉSEAU DE GÉRONTOLOGIE

### CHARTRE D'ADHÉSION

Novembre 2000

Modifiée en mars 2004

Deuxième modification en décembre 2006

- Changement Nom de l'association lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2004 -

**Le Président de l'association EOLLIS**

Dr Patrick FOURNIER

**Membre du Réseau**

Nom, prénom, profession

Date et signature

Le RÉSEAU DE GÉRONTOLOGIE développe sa mission sur un bassin gérontologique composé de quatre cantons : CYSOING, PONT À MARCQ, SECLIN NORD & SECLIN SUD. Il est géré par « EOLLIS », association régie par la Loi du 1er Juillet 1901.

**OBJECTIFS** : La charte est un document écrit qui

- *définit la mission de Santé publique du réseau*
- *explique les modalités de fonctionnement du réseau*
- *précise les droits et devoirs des acteurs de Santé, membres du réseau*
- *garantit la liberté de l'usager du réseau*
- *recherche la qualité optimale de prise en charge au sein du réseau*

**L'adhésion à la charte du réseau a valeur d'engagement à titre personnel ou au nom de l'institution représentée.**

### **ARTICLE 1ER : PRINCIPES FONDATEURS**

☉ Le réseau gérontologique se donne comme MISSION de renforcer la cohérence des actions gérontologiques envers les personnes de son secteur, de promouvoir une prise en charge humaine et adaptée du vieillissement et de la perte d'autonomie.

☉ Par son volet sanitaire, il a pour mission d'améliorer l'état de santé de la population du secteur. Il est accessible aux personnes âgées de 60 ans et plus répondant aux critères d'admission.

Il doit faciliter la communication et la coordination entre les professionnels, un meilleur accès aux soins, une liaison plus efficace entre l'hôpital et le domicile.

Il doit être le garant d'une qualité de soins par la transmission d'une culture gérontologique entre les professionnels s'appuyant sur des formations et des protocoles.

☉ Son mode de fonctionnement est d'emblée **PLURIDISCIPLINAIRE** grâce à l'implication des :

- ◆ Usagers et familles
- ◆ Professionnels de santé et sociaux du secteur
- ◆ Professionnels des établissements, services, associations intervenant sur le secteur
- ◆ Elus
- ◆ Bénévoles

☉ Le réseau est **FÉDÉRATEUR**. Il veille au respect des notions d'indépendance et de neutralité. Il se garde de toute concurrence avec les acteurs du réseau.

☉ Le fonctionnement du réseau s'appuie sur quatre grands principes

- **INFORMER**
- **EVALUER**
- **ORIENTER**
- **COORDONNER**

Il aboutit, à partir d'un dossier individuel, à la constitution concertée d'un **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT** transmis aux différents intervenants professionnels et naturels (famille, ami, voisin)

La prise en charge sanitaire s'appuie sur un **DOSSIER COMMUN PARTAGE**, une évaluation standardisée et des réunions de synthèse aboutissant à un **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS**.

Chaque professionnel ayant perçu une indemnisation pour sa participation à la réunion de synthèse (rémunération des prestations dérogatoires) s'engage à déclarer ces honoraires.

## **ARTICLE 2 : REGLES ETHIQUES**

Les membres du réseau gérontologique partagent les valeurs d'humanisme dans la prise en charge adaptée du vieillissement. Ils s'engagent au respect de **REGLES ÉTHIQUES** :

☉ envers les usagers et familles :

- ◆ informer l'usager de son entrée dans le réseau
- ◆ favoriser le libre choix de la personne
- ◆ sauvegarder et soutenir le réseau naturel.

☉ Dans le cadre des codes de déontologie professionnelle, ils participent à la circulation d'une information **transparente et protégée** basée sur le principe de la **confidentialité**.

☉ **L'ADHESION** à la charte du réseau est **valable pour une année**. Elle est tacitement reconductible. Chaque membre est libre de sortir du réseau en informant par écrit le Président.

☉ Toute modification au fonctionnement du réseau sera transmise aux adhérents.

*Le réseau fait référence à la charte des droits & libertés de la personne âgée dépendante (Fondation Nationale de Gérontologie, 1997).*

*Le réseau a fait l'objet d'une déclaration à la C.N.I.L. (Commission Nationale de l'Informatique & Libertés, art. 26-34 et 40 de la loi du 06/01/1978)*

## **ARTICLE 3 : PRINCIPES D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE**

### **I - Engagement du réseau**

Le réseau et ses **commissions ou groupes de travail** s'engagent dans la mise en oeuvre d'actions orientées vers :

☉ L'information : Faciliter et améliorer la circulation de l'information dans le respect de la confidentialité

Transmettre les évolutions dans le domaine Gérontologique

☉ L'évaluation : Evaluer de manière approfondie et concertée une situation  
**DES OUTILS COMMUNS**

☉ La coordination : Favoriser l'action et la concertation professionnelle en équipe pluridisciplinaire